

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-OURS TENUE LE 16 JANVIER DE L'AN 2023, À 19 H 00 AU CENTRE PAROISSIAL LÉO-CLOUTIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint-Ours tenue le 16 janvier de l'an 2023, à 19 h 00 au Centre paroissial Léo-Cloutier situé au 2636, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

À laquelle séance étaient présents Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Lise Couture	Luc Bertrand
Robert Beaudreault	Robert Vallée
Sophie Poirier	

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis.

Était absent : Pierre Morin.

Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2022
4. **Législation**
5. **Administration générale**
 - 5.1 Rapport du maire
 - 5.2 Adoption des comptes de la période
 - 5.3 Ressources humaines - Embauche - Technicienne comptable
 - 5.4 Autorisation de signature - documents et effets bancaires
 - 5.5 Succession Payan - Autorisation de signature - Documents et effets bancaires
 - 5.6 Clicsécur - Autorisation à la technicienne comptable à agir à titre de représentant autorisé, pour et au nom de la Ville de Saint-Ours, auprès de clicSÉCUR, de Revenu Québec et de l'Agence du revenu du Canada
 - 5.7 Ressources humaines - Embauche - Coordinatrice aux loisirs et à la culture
 - 5.8 Affectation du surplus accumulé non affecté 2022
 - 5.9 Adhésion - COMAQ - Technicienne comptable

6. Sécurité publique
 - 6.1 SPAD - Renouvellement annuel
 - 6.2 Sûreté du Québec - Priorité d'action 2023-2024
 - 6.3 SSI - Achat des lances - Approbation
7. Transport routier
8. Hygiène du milieu
9. Santé & bien-être
 - 9.1 OMH - Budget 2023 initial
10. Urbanisme & mise en valeur du territoire
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis et certificats pour le mois de décembre 2022
 - 10.2 Appui à la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ par Habitation DPLM inc.
 - 10.3 Redevance fins de parc - lot 6 543 090
11. Loisirs & culture
 - 11.1 Bibliothèque - Conférence de Louise Portal - Approbation
12. Correspondances
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2 personnes étaient présentes.

2023-01-1433

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-01-1434

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

2023-01-1435

3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2022 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport de la situation de la Ville aux personnes présentes.

2023-01-1436

5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au Conseil le rapport des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 31 décembre 2022 pour la somme totale de 591 424.09 \$ à même le budget 2022 et d'en autoriser leur paiement.

Ville de Saint-Ours		
Liste des comptes payables		
Décembre 2022		
DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	49,82 \$	- \$
Gestion financière & administrative	8 675,00 \$	8 141,68 \$
Évaluation	40,00 \$	2 423,68 \$
Hôtel de Ville	4 373,95 \$	144,27 \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	1 048,59 \$	11 345,78 \$
Sécurité civile	251,37 \$	52,29 \$
Transport routier		
Voirie municipale	3 785,14 \$	1 137,05 \$
Déneigement	62,68 \$	5 579,47 \$
Éclairage des rues	483,46 \$	- \$
Circulation	- \$	182,68 \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	- \$	41,30 \$
Réseau distribution d'eau potable	9,97 \$	3 656,89 \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	2 790,51 \$	188,98 \$
Réseau d'égouts & station de pompage	280,65 \$	8 696,25 \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	39,85 \$	980,58 \$
Installations septiques	- \$	3 292,87 \$

Santé & bien-être		
Aide communautaire	5 015,00 \$	509,30 \$
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	740,46 \$	- \$
Loisirs et culture		
Administration & activités récréatives	19 816,35 \$	4 181,63 \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	2 020,59 \$	573,26 \$
Patinoires	45,52 \$	105,23 \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	374,65 \$	- \$
Activités culturelles - Centre Parois. Léo-Cloutier	256,80 \$	390,89 \$
Activités culturelles - Bibliothèques	1 080,49 \$	1 809,55 \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	716,60 \$	- \$
Financement		
Dette à long terme	2 841,22 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	62 626,22 \$	249 868,41 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.	49 287,59 \$	- \$
Salaires nets (Novembre & Décembre 2022)	83 272,34 \$	- \$
TPS à recevoir	5 068,08 \$	14 033,78 \$
TVQ à recevoir	5 055,99 \$	13 979,38 \$
TOTAL DES DÉPENSES	260 108,89 \$	331 315,20 \$

2023-01-1437

5.3. RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE - TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général adjoint & greffier-trésorier adjoint de la Ville de Saint-Ours sera vacant dès la fin janvier;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été diffusé sur les différents sites municipaux en plus d'un affichage sur les plateformes de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le poste pour celui de technicien(ne) comptable;

CONSIDÉRANT QU'un second affichage a été diffusé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

CONSIDÉRANT l'acceptation des conditions par Mme Chantal Tessier, incluant l'entrée en poste le 9 janvier 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de Madame Chantal Tessier au poste de technicienne comptable de la Ville de Saint-Ours selon les termes et conditions stipulés au contrat;

La présente résolution abroge le poste de directeur général adjoint.

2023-01-1438

5.4. AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS ET EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la démission de Madame Andrée-Anne Beauregard à titre de directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2023-01-1437 confirmant l'embauche de Madame Chantal Tessier à titre de technicienne comptable pour succéder à Madame Beauregard;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2022-11-1368 nommant le maire suppléant M. Luc Bertrand en remplacement de Mme Lise Couture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les documents et les effets bancaires de la Ville de Saint-Ours à la suite de ces nominations.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le maire, Monsieur Sylvain Dupuis et/ou le conseiller et maire suppléant, Luc Bertrand, à signer conjointement avec la directrice générale & greffière-trésorière, Madame Pascale Dalcourt, et/ou la technicienne comptable, Madame Chantal Tessier, tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Saint-Ours.

2023-01-1439

5.5. SUCCESSION PAYAN - AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS ET EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT la démission de Madame Andrée-Anne Beauregard à titre de directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2023-01-1437 confirmant l'embauche de Madame Chantal Tessier à titre de technicienne comptable pour succéder à Madame Beauregard;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2022-11-1368 nommant le maire suppléant M. Luc Bertrand en remplacement de Mme Lise Couture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la liste des personnes autorisées à signer les documents et les effets bancaires de la Succession Payan-Ville de Saint-Ours à la suite de ces nominations.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le maire, Monsieur Sylvain Dupuis et/ou le conseiller et maire suppléant, Luc Bertrand, à signer conjointement avec la directrice générale & greffière-trésorière, Madame Pascale Dalcourt, et/ou la technicienne comptable, Madame Chantal Tessier, tous les effets bancaires pour et au nom de la Succession Payan-Ville de Saint-Ours.

2023-01-1440

5.6. CLICSÉQUR - AUTORISATION À LA TECHNICIENNE COMPTABLE À AGIR À TITRE DE REPRÉSENTANT AUTORISÉ, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-OURS, AUPRÈS DE CLICSÉQUR, DE REVENU QUÉBEC ET DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

DE NOMMER la technicienne comptable de la Ville de Saint-Ours, Mme Chantal Tessier, à titre de représentante autorisée à signer, au nom de la Ville de Saint-Ours, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

D'AUTORISER Revenu Québec à communiquer à la représentante autorisée les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR;

DE NOMMER la technicienne comptable de la Ville de Saint-Ours à titre de représentante autorisée auprès de Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada à signer, au nom de la Ville de Saint-Ours, les formulaires fiscaux suivants : formulaires de consentement, nomination de responsable de services électroniques, formulaire de choix fiscaux selon la *Loi sur la taxe d'accise* (LTA) et la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (LTVQ), les déclarations de revenus, les déclarations de taxes de vente, les déclarations de retenues sur la paie (à la source et cotisations de l'employeur);

D'AUTORISER la technicienne comptable de la Ville de Saint-Ours à fournir et à modifier, pour la Ville de Saint-Ours et en son nom, tout renseignement ou document en application de la LTA, de la LTVQ, de la *Loi sur les impôts du Québec*, de la *Loi de l'impôt sur les revenus*, les retenues sur la paie (à la source) et les cotisations à titre d'employeur;

D'AUTORISER la technicienne comptable de la Ville de Saint-Ours à participer à toute négociation avec Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada en ce qui concerne de tels renseignements ou de tels documents précédemment mentionnés;

D'AUTORISER Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada à communiquer les renseignements ou les documents nécessaires à l'exécution de son mandat de représentant autorisé à la technicienne comptable;

DE RÉVOQUER les désignations de Mme Andrée-Anne Beauregard à titre de représentant autorisé auprès de clicSÉQUR.

2023-01-1441

5.7. RESSOURCES HUMAINES - EMBAUCHE - COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET À LA CULTURE

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice aux loisirs et à la culture est devenu vacant suite à la démission de Mme Valérie Arsenault;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été ouvert en décembre 2022;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Nancy Johnson selon les termes et conditions proposées.

2023-01-1442

5.8. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ 2022

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours souhaite procéder à l'affectation du surplus accumulé non affecté généré en 2022;

CONSIDÉRANT QUE les montants de surplus générés ne peuvent être déterminés avant la fin de l'exercice 2022;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

Que le Conseil autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté généré en 2022 aux surplus affectés ci-dessous et que les montants exacts seront déterminés après la fin de l'exercice lorsque la Ville aura tous les montants en main pour déterminer ces derniers.

- Surplus accumulé affecté pour les égouts;
- Surplus accumulé affecté pour la voirie;
- Surplus accumulé affecté pour l'aqueduc;
- Surplus accumulé affecté pour l'incendie.
- Surplus accumulé affecté pour le maintien d'inventaire en évaluation;
- Surplus accumulé affecté pour les élections;

2023-01-1443

5.9. ADHÉSION - COMAQ - TECHNICIENNE COMPTABLE

CONSIDÉRANT la résolution n° 2023-01-1437 confirmant l'embauche de Madame Chantal Tessier à titre de technicienne comptable pour succéder à Madame Beauregard;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER l'inscription à la COMAQ (Corporation des officiers municipaux agréés du Québec) à la technicienne comptable.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-01-1444

6.1. SPAD - RENOUELEMENT ANNUEL

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la SPAD et la Ville de Saint-Ours en 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était d'une durée de un (1) an;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente pour une nouvelle période d'un an;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville le renouvellement de l'entente.

2023-01-1445

6.2. SÛRETÉ DU QUÉBEC - PRIORITÉ D'ACTION 2023-2024

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

QUE le conseil détermine les priorités d'action 2023-2024 tel que suit:

Priorité 1: Visibilité policière sur le territoire

Priorité 2: Police de proximité

Priorité 3: Sécurité routière (vitesse, alcool, traverse de piétons, stationnement, motos)

2023-01-1446

6.3. SSI - ACHAT DES LANCES - APPROBATION

CONSIDÉRANT les besoins du service de sécurité incendie de Saint-Ours pour l'achat de lances;

CONSIDÉRANT QUE la lance Style 1720 soumissionnée par 1200 degré comporte une garantie de 10 ans;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée
Appuyé par la conseillère Lise Couture
et il est résolu unanimement

D'AUTORISER l'achat de deux (2) lances Style 1720 Lance Turbojet 1.5

7. **TRANSPORT ROUTIER**

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

9. **SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

2023-01-1447

9.1. OMH - BUDGET 2023 INITIAL

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault
et il est résolu unanimement

QUE le conseil exige que les loyers vacants soient affichées à la Ville de Saint-Ours afin que les citoyens puissent être avisés;

D'ADOPTER le budget initial 2023 de l'Office municipal d'habitation Pierre-De Saurel présentant une contribution de la Ville de Saint-Ours au montant de 2 456 \$;

D'AUTORISER le versement de la contribution totale de la Ville de Saint-Ours au montant de 2 456 \$ couvrant ainsi les majorations ci-dessus décrites.

10. **URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

10.1. DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022

La directrice générale dépose le rapport des permis émis en décembre 2022.

2023-01-1448

10.2. APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR HABITATION DPLM INC.

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la « CPTAQ ») reçue de la demanderesse Habitation DPLM inc. ayant pour objet :

- De permettre de morceler le lot 4 713 261 afin de créer et aliéner 6 lots et une partie commune servant de chemin d'accès, et ce, afin de les utiliser à des fins résidentielles, sur une superficie totale de 2,1 ha;
- De permettre à la demanderesse de conserver une partie du lot 4 713 261 d'une superficie de 1,2 ha;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours est d'avis que cette autorisation n'aura aucun impact défavorable sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses résidences dans le secteur et que le projet n'aura pas pour effet d'altérer l'homogénéité de la communauté agricole du secteur;

CONSIDÉRANT QUE le lot est enclavé entre des résidences à l'est, à l'ouest et au nord et par la rivière Richelieu au sud;

CONSIDÉRANT QU'une superficie de 1,7 du lot 4 713 261 bénéficie de droits acquis à des fins résidentielles et institutionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les résidences n'auront pas d'impacts négatifs additionnels sur les normes afférentes aux distances séparatrices;

CONSIDÉRANT le nombre très réduit (5) des espaces disponibles dans le périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT QUE les impacts sur la ressource sol seront minimales et qu'il n'y aura pas d'impacts sur la ressource eau;

CONSIDÉRANT QUE le lot est déjà desservi par les systèmes d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra de financer le projet d'agrandissement de la résidence pour personnes âgées souffrant d'Alzheimer et autres maladies requérant des soins, située sur le lot 4 713 261;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture
Appuyé par le conseiller Robert Vallée
et il est résolu unanimement

D'APPUYER la demande d'autorisation présentée par Habitation DPLM inc., et ce, aux fins d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction de 6 résidences et d'une partie commune servant de chemin d'accès, sur une superficie totale approximative de 2,1 ha, correspondant à une partie du lot 4 713 261 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu.

2023-01-1449

10.3. REDEVANCE FINS DE PARC - LOT 6 543 090

CONSIDÉRANT QU'UN projet de lotissement a été déposé pour le lot 6 543 090;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti à l'article 4.6 du Règlement de lotissement relativement à la redevance pour les fins de parc;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

DE CONFIRMER que le projet de lotissement est assujéti aux redevances pour fins de parcs et que la redevance sera monétaire et payable en trois versements, soit les :

- 15 mars 2023
- 15 juin 2023
- 15 septembre 2023.

11. LOISIRS & CULTURE

2023-01-1450

11.1. BIBLIOTHÈQUE - CONFÉRENCE DE LOUISE PORTAL - APPROBATION

CONSIDÉRANT le projet d'une conférence de Mme Louise Portal à la bibliothèque de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT la date retenue du samedi, 29 avril 2023 à 14h00 pour la conférence « L'héritage des mots »;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand
Appuyé par la conseillère Sophie Poirier
et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la dépense tel que stipulé dans le rapport administratif de Mme Valérie Arsenault daté du 6 décembre 2022.

12. CORRESPONDANCES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2023-01-1451

14. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 19 h 52, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier
Appuyée par le conseiller Luc Bertrand
et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt,
Directrice générale & greffière-
trésorière

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.